

Principaux points de vigilance à prendre en compte lors de l'utilisation du matériel informatique de l'école dans le cadre d'un projet éducatif territorial

Sécurité du matériel et des locaux

Identifier les personnes en possession de la clé permettant d'accéder au matériel informatique.
Organiser la responsabilité de la fermeture des locaux.
Protéger le matériel en veillant à ce qu'il soit assuré dans tous les usages prévus par le PEDT.

Sécurité des élèves

Vérifier la présence fonctionnelle d'un dispositif de filtrage des contenus (Exemples : logiciel de contrôle parental, proxy académique, serveur Amon, boîtier de filtrage...)
Paramétrer les moteurs de recherche employés sur le niveau de filtrage le plus restrictif. Ou installer le moteur de recherche gratuit Qwant junior qui offre de réelles garanties en terme de protection des mineurs.

Sécurité des données

Créer un profil utilisateur spécifique aux activités périscolaires.
S'engager à maintenir en fonctionnement les protections logicielles présentes sur les ordinateurs (antivirus et pare-feu).
S'engager à utiliser le matériel informatique dans le respect des lois et de l'intégrité des données scolaires.

Coût

Identifier les personnes autorisées à utiliser la ou les imprimantes.
Le cas échéant définir par qui sont financés et commandés les consommables d'impression (cartouches d'encre, papier).
Définir les modalités de maintenance du matériel.

Maintien en conditions opérationnelles

Identifier la ou les personnes autorisées à installer des logiciels via un profil administrateur.
Ne jamais installer un logiciel mettant en péril l'intégrité matérielle et logicielle des ordinateurs ou du réseau.
Lorsque des ordinateurs portables sont utilisés pendant une activité périscolaire, s'assurer qu'ils seront rechargés afin de pouvoir être utilisés dans le temps scolaire (et vice versa).
Définir les responsabilités dans le domaine de la maintenance des logiciels.

Une convention de mise à disposition du matériel et des locaux informatiques cadrant ces différents paramètres selon les spécificités locales (matériels, acteurs, responsabilités) pourra être rédigée en tenant compte des points évoqués ci-dessus.

Document collaboratif validé par le Groupe d'Appui Départemental de manière collégiale – MAJ 06/02/19